



Désignation / Modification de bénéficiaire(s) en cas de décès

Assurance individuelle (3e pilier)

Renonciation à l'application de l'article 110/1 LCAT

Veuillez envoyer ce formulaire, complété et signé, par la poste à :
AG, à l'attention de AG Employee Benefits
Bd Emile Jacqmain 53, 1000 Bruxelles

Preneur d'assurance :

Nom : Prénom :

Numéro de contrat :

Le preneur d'assurance renonce à l'application de l'article 110/1 de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre en date du / / Si les prestations d'assurance, conformément à la clause bénéficiaire, reviennent aux « héritiers légaux », elles seront liquidées aux héritiers légaux par parts égales en cas de décès de l'assuré.

La renonciation à l'art. 110/1 LCAT ne change rien à l'ordre de priorité des bénéficiaire(s) repris dans la clause bénéficiaire et ne porte pas préjudice au(x) autre(s) bénéficiaire(s) qui sont éventuellement mentionné(s) dans la clause bénéficiaire.

Fait à : le : / /

Preneur d'assurance⁽¹⁾,

Prospection

AG, responsable du traitement, attache une importance particulière à la protection des données à caractère personnel et les traite avec le plus grand soin conformément aux dispositions de la réglementation applicable sur la protection de la vie privée.

AG peut, sur base de son intérêt légitime, traiter vos données à caractère personnel reçues dans le cadre de votre assurance à des fins de prospection (y compris le profilage y relatif et la prise de décision basée sur le profil généré) concernant les produits et services d'AG. Pour cette prospection, AG peut également utiliser des données obtenues dans le cadre de votre interaction avec elle et celles obtenues par des cookies que vous avez activés sur les sites web et applications mobiles d'AG. AG pourra le cas échéant partager ces données avec votre intermédiaire d'assurances. Si vous êtes contactés par voie électronique, cette prospection concernera des produits et services analogues fournis par AG.

Droit d'opposition à la prospection

Si vous souhaitez vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de prospection (y compris au profilage y relatif), veuillez cocher la case qui suit : et veuillez désactiver les cookies sur nos sites web et applications mobiles. Par ailleurs, vous avez le droit de vous y opposer à tout moment moyennant une demande datée et signée accompagnée d'un document d'identification ou d'un autre moyen d'identification à envoyer par courrier à AG, Data Protection Officer, 1000 Bruxelles, Boulevard Emile Jacqmain 53, ou par email à : AG_DPO@aginsurance.be.

¹ Si, sur base de l'article 122 LCAT, un bénéficiaire a déjà accepté le bénéfice, celui-ci doit également signer ce formulaire.

